



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 9 décembre 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Renouvellement de la composition de la commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales en Dordogne**

L'arrêté préfectoral N° 2020-133 du 20 novembre 2020, pris en vertu du code de l'urbanisme, renouvelle la composition de la commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales.

La commission de conciliation est une instance de médiation qui intervient en cas de litige sur un projet de document d'urbanisme arrêté ou approuvé. Elle peut être saisie par le préfet, les EPCI compétents en matière d'urbanisme, les communes et les personnes publiques mentionnées aux articles L.132-7, L.138-8 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

La commission est composée ainsi :

#### I REPRESENTANTS DES COMMUNES :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Thierry BOIDE Maire de St Géraud des Corps	Madame Monique RATINAUD Maire de Brantôme en Périgord
Monsieur Alain CASTANG Maire de Rouffignac de Sigoulès	Monsieur Didier PAGES Adjoint au maire de Javerlhac et la Chapelle St Robert
Madame Françoise DECARPENTRIE Maire de Négrondes	Monsieur Serge SOULIGNAC Adjoint au maire de Castelnau la Chapelle
Monsieur Michel DUBREUIL Maire de Quinsac	Monsieur Pascal PROTANO Maire de Coursac
Monsieur Bruno LAMONERIE Adjoint au maire d'Angoisse	Monsieur Pascal DELTEIL Maire de Gardonne
Monsieur Gilles TAVERSON Maire de Villefranche de Lonchat	Monsieur Guy PIEDFERT Maire d'Eygurande et Gardedeuil



**II – PERSONNALITES QUALIFIEES EN MATIERE D'AMENAGEMENT, D'URBANISME, D'ARCHITECTURE OU D'ENVIRONNEMENT :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bertrand DEBAYE Représentant l'ordre des architectes	Monsieur Jean-Hervé HALLER Représentant l'ordre des architectes
Monsieur Philippe RALLION Représentant l'ordre des géomètres	Monsieur Georges CHATENOUD Représentant l'ordre des géomètres
Monsieur Jean-Paul MORILLERE Représentant la chambre d'agriculture	Monsieur Jean-Philippe GRANGER Représentant la chambre d'agriculture
Madame Valérie DUPIS Représentant le CAUE	M. Bertrand BOISSERIE Représentant le CAUE
Madame Pia HANNINEN Représentant l'UDAP	M. Xavier ARNOLD Représentant l'UDAP
Madame Françoise TEYSSIER Représentant la SEPANSO	Madame Nelly DAUSSE Représentant la SEPANSO

Cet arrêté a été publié au Recueil des Actes Administratif. Il est consultable sur le site internet de la préfecture de la Dordogne : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)